



CONSEIL MUNICIPAL DE NOGARO

PROCES-VERBAL

Mardi 05 juillet 2017, à 12h15

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
19	14	17

Date de la convocation
29/06/2017

Date d'affichage

L'an deux mille dix-sept et le cinq juillet à douze heures quinze, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. PEYRET Christian, Maire;

Présents : M. PEYRET, Mme CARRERE-CAMPISTRON, M. COMBRES, Mme MARTINOT ; M. BELTRI, Mmes LABEYRIE, COURALET, MARQUE ; Mrs FRANCH, DROUARD, DAUGA, HAMEL, BELLOTTO et LAFFORGUE.

Absents : M. Gilles GARET ; Mme Charlotte JACQUET ; Mme Josiane LAPEYRE donne procuration à M. Joseph BELTRI. Mme Marie-France SANTOS donne procuration à Daniel LAFFORGUE ; Mme Édith LARRIEU donne procuration à Patrick FRANCH.

Secrétaire : Patrick FRANCH

Monsieur le maire informe que :

- La séance du conseil municipal de ce jour a été organisée de manière exceptionnelle aussi proche du dernier conseil car la sous-préfecture a réclamé une délibération assez rapidement dans le cadre des travaux de la voie verte éco-touristique (cf. ci-après).
- Une réunion aura lieu le 18/07/2017 à la mairie (à 19h30) avec les commerçants afin de leur présenter le projet des travaux qui auront lieu à la rue Nationale. Ce projet a été, à leur demande, légèrement modifié afin d'y ajouter des arrêts minute notamment.

I. FINANCES :

1. Demande de subvention voie verte éco-touristique (annule et remplace)

[Ce rapport annule et remplace les délibérations du 28 avril 2016 et 27 février 2017. En effet, d'une part, la demande FSIL au titre de l'année 2016 n'ayant pas abouti, une nouvelle demande FSIL et DETR est présentée au titre de l'année 2017 et d'autre part le carrefour des Arènes a été ajouté au projet. De plus, le montant de la DETR finalement octroyée est inférieur à ce que la commune avait demandé]

Dans le cadre du projet d'aménagement de la voie verte éco-touristique (cf. carte ci-joint), deux projets d'aménagement sont prévus :

1°) L'aménagement de la rue Nationale et du carrefour des Arènes : l'estimatif des travaux est de **502 362,00 € HT** (hors réseau pluvial) et se décline comme suit :

- 488 227,00 € HT correspondant au montant prévisionnel des travaux ;
- 14.135,00 € HT correspondant aux frais de maîtrise d'œuvre.

Les objectifs de ces travaux d'aménagement sont les suivants :

- nouveau réaménagement de la rue principale pour obtenir une zone mixte : piétons et véhicules, avec une zone 20 ;
- prise en compte des normes PMR (personnes à mobilité réduite) ; sécurisation des piétons par un acheminement séparé de la voie de circulation par des bornes amovibles ;
- redynamisation du commerce du centre-ville ;
- sécurisation du carrefour des Arènes.

2°) L'aménagement d'un chemin piétonnier le long de la RD 147 : l'estimatif des travaux est de **105 222,50 € HT** et se décline comme suit :

- 99.222,50 € HT correspondant au montant prévisionnel des travaux ;
- 6.000,00 € HT correspondant aux frais de maîtrise d'œuvre.

Cet aménagement s'avère être indispensable pour faciliter et sécuriser l'accès piétonnier au circuit automobile depuis le cœur de la ville. Il respectera ainsi les normes d'accessibilité pour les trottoirs.

Aussi, dans le cadre des demandes de subventions, sur un montant total de 607 584,50 € HT, Monsieur le maire propose le plan de financement ci-après :

- subvention de la DETR : 24 %, soit 145.820,28 €
- subvention FSIL contrat de ruralité : 20%, soit 121.517,00 €
- autofinancement de la mairie : 56 %, soit 340.247,22 €

Monsieur le maire ouvre le débat.

Philippe BELLOTTO demande les raisons de la baisse du montant de la subvention de la DETR et estime que cette baisse (de plus de 36.000,00 €) va impacter le budget.

Monsieur le maire répond que la commune avait demandé 30% (182.275,35 €) au titre de la DETR, mais que les services préfectoraux n'ont pas pu accorder la totalité de la somme demandée car les collectivités ont été très nombreuses à demander un financement et que le partage entre toutes les collectivités a été nécessaire. Le budget ne sera pas forcément impacté car il reste à connaître les offres définitives des entreprises qu'il espère bien en dessous de l'estimatif.

Par rapport au carrefour des Arènes, Bernard HAMEL demande s'il est prévu de demander une subvention auprès du Conseil départemental.

Monsieur le maire informe que le projet des travaux qui a été présenté aux services des routes du Conseil départemental a reçu un avis négatif car ils souhaitent un

projet beaucoup plus ambitieux (donc plus coûteux) qui, selon eux, serait plus approprié en terme de sécurité, notamment au regard du passage des poids-lourds.

Jean-Claude DROUARD demande si c'est le Conseil départemental qui prendra en charge les travaux.

Monsieur le maire répond que le Conseil départemental a la compétence des trois futures branches et la commune d'une branche (celle qui va vers la rue nationale). Ainsi, chaque collectivité est censée prendre en charge la ou les branche(s) qui la concerne. Pour l'heure, la commune est en attente d'une réponse du Conseil départemental sur ce projet.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire,
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité [abstention de Philippe BELLOTTO°] :

- **APPROUVE** la proposition présentée ;
- **DONNE MANDAT** à Monsieur le maire pour déposer un dossier au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) et du FSIL (Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local) contrat de ruralité 2017.

Pour : 16 ; Contre : 0 ; Abstention : 1

2. Subvention association « Raid-ies »

Monsieur le maire informe que l'association nogarolienne « Raid-ies » a sollicité une aide pour participer à l'édition 2017 de l'Europ'raid.

La présidente de cette association, Pauline LACASIA, est étudiante en 2^{ème} année de Gestion des Entreprises et des Administrations (GEA) à l'université Paul Sabatier de Toulouse. Elle porte ce projet étudiant avec deux autres camarades et dans le cadre de leur formation.

Le but est de participer à la découverte de 20 pays européens, de capitales européennes, de monuments classés au patrimoine mondial de l'UNESCO tout en acheminant 100 kg de matériel scolaire (pour chaque équipage) dans les écoles de pays d'Europe de l'Est (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Roumanie, Bulgarie,...). Ceci représente un budget approximatif de 5.000,00 €.

Afin de soutenir cette action, Monsieur le maire propose d'attribuer à l'association « Raid-ies » une subvention d'un montant de 300 euros.

Monsieur le maire ouvre le débat.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire,
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le versement d'un montant de 300 euros à l'association « Raid-ies ».

Pour : 17 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES

- **Apprentie de la cantine scolaire :**

Monsieur le maire a le plaisir d'informer l'assemblée que l'apprentie de la cantine scolaire a terminé son cursus d'études avec succès. Elle repart avec en poche :

- Un CAP Service Aux Personnes et Vente en Espace Rural (2 ans) ;
- Un certificat de spécialisation en Restauration Collective (1 an).

Monsieur le maire félicite cette jeune, remercie l'équipe cantine qui l'a épaulée pendant ces 3 années et lui souhaite le meilleur pour la suite de son parcours professionnel.

- **Courrier de Marianne LABORDE :**

Patrick FRANCH indique qu'il a reçu un courrier en RAR (Recommandé avec Accusé de Réception) de Marianne LABORDE, avocate.

Monsieur le maire informe l'avoir également reçu et la plupart des élus également. Ce courrier était accompagné d'un constat d'huissier. Il précise que cette dame qui habite à Paris, mais qui a une maison située place des Arènes à Nogaro, demande que des travaux soient menés aux abords de son domicile. Cette demande sera étudiée dans le cadre de la prochaine Commission Travaux (après la rentrée).

Jean-Claude DROUARD a constaté qu'elle avait envoyé une copie de ce courrier à la Préfecture et trouve cette démarche positive car cela pourra peut-être aider la collectivité par rapport à la problématique des poids-lourds.

La séance est levée à 12h40.

Le secrétaire de séance
Patrick FRANCH

Pour extrait certifié conforme
NOGARO, le 05 juillet 2017
Le Maire
Christian PEYRET